

Description

L'enseignant ou l'enseignante de musique transmettent à des enfants, des jeunes ou des adultes les connaissances nécessaires à la compréhension théorique de la musique et à la maîtrise d'un instrument de musique ou du chant. Bénéficiant eux-mêmes d'une formation professionnelle de musicien ou de chanteur, les enseignants de musique connaissent les exigences techniques et pédagogiques indispensables à l'enseignement.

Leurs principales activités consistent à:

Enseignement musical (instrumental ou vocal)

- apprendre aux élèves, dans des cours individuels ou en petits groupes, à lire les partitions, leur enseigner le solfège et développer leur sens du rythme;
- planifier le degré de difficulté de chaque leçon en fonction de l'évolution de l'élève;
- corriger la position de la partie de son corps qui est en contact avec l'instrument (tête, bras, mains, pieds); proposer des exercices d'assouplissement et de tenue;
- approfondir les connaissances musicales et rythmiques;
- répéter avec l'élève l'exécution d'une oeuvre spécifique en vue d'une audition, d'un spectacle, d'un concert ou d'un examen;
- développer chez lui le sens de l'effort et le préparer à affronter le public lors des représentations;
- repérer les élèves doués et motivés susceptibles d'envisager une carrière professionnelle et les former selon les exigences du métier;
- entraîner les élèves de niveau professionnel pour des concours de sélection nationaux et internationaux;

Enseignement dans le cadre scolaire

- favoriser la compréhension des différents genres de musique (classique, contemporaine, populaire) par l'étude et l'écoute d'œuvres vocales et instrumentales;
- assister avec la classe à une audition ou à un concert pour sensibiliser les élèves à une forme d'expression particulière (opérette, comédie musicale, etc.);
- permettre aux enfants et aux adolescents d'acquérir une éducation musicale par la pratique du chant, la composition de chanson, etc.;
- préparer des représentations musicales pour animer des manifestations scolaires, etc.

Environnement de travail

Afin de rester au niveau requis indispensable pour enseigner, les enseignants de musique sont astreints à entraîner chaque jour leur instrument ou le chant. Ils entretiennent des relations régulières avec les autres enseignants du conservatoire, de l'école de musique ou de l'établissement scolaire dans lequel ils travaillent. Ils peuvent se consacrer uniquement à l'enseignement ou alors exercer cette activité en marge d'une carrière de soliste ou de membre d'un orchestre.

Formation

La formation d'enseignant ou d'enseignante de musique s'acquiert dans une haute école de musique.

Lieux

- Berne (enseignement bilingue allemand-français), Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Sion.

Durée

- 6 semestres pour le bachelor et 4 semestres supplémentaires pour le master.

Conditions d'admission

- maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée ou titre jugé équivalent;
- solide formation musicale de base;
- examen d'admission (audition, évaluation des connaissances musicales générales) et entretien de motivation.

Titres obtenus

- Bachelor et Master of Arts HES.

Contenu

Cycle bachelor

- discipline principale: cours instrumental, masterclasses, synthèse (projet bachelor), etc.;
- formation pratique (diffère selon l'instrument): lecture à vue, répertoire, musique d'ensemble (atelier contemporain, musique de chambre, chœur, etc.), travail corporel, improvisation, etc.;
- formation générale: solfège, harmonie, histoire de la musique, analyse, acoustique, etc.;
- orientation master.

Cycle master

- formation principale: cours instrumental (piano, chant, accompagnement, harmonie, direction chorale ou instrumentale), projet master, etc.;
- formation spécifique: histoire de la musique et des arts, informatique audio, histoire des musiques non-occidentales, projet master, etc.;
- formation complémentaire et optionnelle: second instrument, cours à choix, projet master.

Remarque: selon le diplôme obtenu, les enseignants de musique enseignent un instrument, le chant, le solfège ou les branches théoriques dans les écoles de musique ou les conservatoires de Suisse.

Une formation pédagogique peut être nécessaire pour l'enseignement dans les écoles publiques, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitudes pédagogiques
- Oreille musicale
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Facilité de contact
- Sens du rythme
- Résistance nerveuse
- Facilité d'expression

Perspectives professionnelles

Les enseignants de musique enseignent généralement dans les écoles de musique et les conservatoires. Ils peuvent aussi donner des cours privés et, à certaines conditions, enseigner dans des écoles publiques.

Perfectionnement

En fonction de leurs aptitudes et de leurs préférences, les enseignants de musique peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- Certificate of Advanced Studies (CAS) en pédagogie Jacques Dalcroze, 2 ans à Genève ou 1 an à Berne;
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en initiation musicale, 1,5 an à Lausanne
- Master of Arts HES-SO complémentaire en composition et théorie musicale, en interprétation musicale spécialisée ou en interprétation musicale, 2 ans à plein temps, divers lieux de Suisse romande;
- Master of Advanced Studies (MAS) en direction et gestion d'institutions musicales, 2,5 ans en emploi, Berne;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Chanteur lyrique HES/Chanteuse lyrique HES
- Enseignant de rythmique HES/Enseignante de rythmique HES
- Musicien classique HES/Musicienne classique HES
- Musicien HES (jazz, rock, musique actuelle, variété)/Musicienne HES (jazz, rock, musique actuelle, variété)
- Musicologue UNI/Musicologue UNI

Adresses

Association suisse des musiciens (ASM/STV)
Av. du Grammont 11bis
1007 Lausanne
Tél.: 021 614 32 90
<http://www.asm-stv.ch>

Haute école de musique - HEMU
Département classique
Rue de la Grotte 2
Case postale 5700
1002 Lausanne
Tél.: 021 321 35 20
<http://www.hemu.ch>

Haute école de musique de Genève (HEM)
Rue de l'Arquebuse 12
1204 Genève
Tél.: 022 327 31 00
<http://www.hemgen.ch>

Haute école des arts de Berne (HEAB)
Section Musique
Papiermühlestrasse 13a
3000 Berne 22
Tél.: 031 848 39 99
<http://www.hkb.bfh.ch>

Société suisse de pédagogie musicale (SSPM / SMPV)
Secrétariat central
Korneliusstrasse 2
8008 Zurich
Tél.: 044 382 05 27
<http://www.sspm.ch>